

COMMUNE DE CHANTELLE
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 31 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chantelle s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de Monsieur André BIDAUD, Maire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation par Monsieur le Maire de ladite commune le 23 mars 2023.

Étaient présents : Mesdames Isabelle PERIN, Céline BOUTONNET, Brigitte DAEMEN, Virginie LADHUIE, Marie-Chantale LAMBRECHT, Céline MOYNAULT, Sandrine RENAUD-ROUMEGOUS et Messieurs Pascal PALAIN, Stéphane BONNET, Julien CHARBONNEL, Jean Paul CHEVALIER, Kevin DUPUIS, Julien GAYTE et Thierry ROLAND.

SECRETARIAT DE SÉANCE

Conformément à l'article LI 2114 du code des communes, il convient de désigner un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Pascal PALAIN a été désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

André BIDAUD propose la date du 28 avril 2023.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2023

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion de conseil du 10 février 2023 est adopté à l'unanimité.

GROUPEMENT DE COMMANDES

André BIDAUD expose que la Communauté de communes Saint Pourçain Sioule Limagne se propose d'être le coordonnateur d'un groupement de commandes relatif aux fournitures administratives.

Le groupement de commandes permet ainsi de mettre en œuvre une procédure unique pour répondre aux besoins des collectivités souhaitant participer et s'inscrit dans le cadre d'une mutualisation des procédures d'achats et de passation des marchés publics.

La Communauté de communes Saint Pourçain Sioule Limagne, dans son rôle de Coordonnateur, assure l'organisation et la mise en œuvre de la procédure de passation du marché public nécessaire au choix du prestataire jusqu'à la notification dudit marché.

Chaque membre du groupement demeure responsable de l'exécution de ses propres prestations objet du marché ainsi que du règlement des dépenses correspondantes.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes relative aux fournitures de bureau, il est proposé :

- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes proposé,
- D'adhérer au groupement de commandes,
- De donner mandat à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention constitutive du groupement de commandes et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- De donner mandat à Madame la Présidente de la Communauté de communes Saint Pourçain Sioule Limagne ou son représentant pour signer et notifier le marché dont la collectivité sera partie prenante,
- De s'engager à régler les sommes dues au titre des commandes dont la collectivité est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'adhérer au groupement de commandes de fournitures administratives.

MOULIN DES PIERRES

André BIDAUD et Isabelle PERIN présentent un projet de convention de mise à disposition du bâtiment du Moulin des Pierres entre le Conseil Départemental et la commune, d'une durée de 2 ans, permettant ainsi l'organisation de manifestations ou d'expositions liées à l'environnement ou le patrimoine au sein du site des gorges de la Bouble aux passerelles récemment rénovées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal valident le concept et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention présentée.

AMENDES DE POLICE

Dans le cadre du programme de travaux de l'exercice 2023, André BIDAUD propose de solliciter l'État dans le cadre de la redistribution du produit des amendes de police relatives à la circulation routière, 40 % du montant de dépense de travaux plafonné à 45 000 €, soit 18 000 € attendus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à solliciter lesdites subventions auprès de l'État au titre de l'exercice 2023 dans le cadre de l'aménagement des rues des Picaudelles, du Chirot, des Mirambelles, de la Croix de Fer et Derrière les Murs afin de réduire la vitesse des véhicules par rétrécissement de chaussée ou création de chicanes et trottoirs.

TAUX IMPOTS LOCAUX 2023

André BIDAUD rappelle que depuis 2021, le taux de TFPB pour la commune de Chantelle correspond au taux communal 2020 (16,28 %) majoré du taux départemental 2020, soit $16,28 + 22,87 = 39,15$ %.

Il précise que les valeurs locatives cadastrales servant ensuite de base de calcul pour la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ont été réévaluées par l'état de 7,1 % pour l'exercice 2023.

En conséquence et sur avis de la commission des finances, André BIDAUD propose de ne pas augmenter les taux des impôts locaux en vigueur, à savoir :

Taxes	Taux 2016/2022	Taux 2023
Foncière	16,28	16,28
Foncier non bâti	30,78	30,78

Taxes	Bases 2023	Taux communal	Taux département	Taux cumulé	Produit attendu
Foncière bâti	1 010 247	16,28	22,87	39,15	428 693
Foncière non bâti	49 244	30,78	----	30,78	16 129
Total					444 822
Produit attendu	TH résidences secondaires	Compensation État		Coeff correcteur	TFPB 2023
444 822	51 288	4 534		-45 456	455 188

Il est à noter une augmentation des recettes fiscales à hauteur de 57 315 €, liée à l'augmentation des bases pour 33 408 €, les constructions nouvelles pour 5 100 € et l'instauration de la taxe sur les logements vacants pour 18 807 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition communaux en vigueur.

BUDGET PRIMITIF 2023

André BIDAUD et Véronique MAZAL-MARCHANT, secrétaire de Mairie, présentent le budget primitif pour l'année 2023.

Le budget primitif général s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 467 710,58 €, en section de fonctionnement. La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 329 621,02 €.

- **Subventions associations**

Conformément à la décision du 3 mai 2006 concernant l'octroi des subventions aux associations, André BIDAUD propose de renouveler ce programme à hauteur de 7 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le programme d'octroi des subventions aux associations.

- **Principaux investissements inscrits au budget primitif de la commune :**

La commission des finances propose d'engager ou de compléter les investissements suivants :

Investissements 2023	Montant TTC
<i>Aménagement de bourg « Programme Picaudelles » intégrant report 2022 (87 426 €)</i>	919 000 €
<i>Matériel 2023 (épandeur, tables, aspirateurs...)</i>	6 900 €
<i>Modernisation Stade (arrosage intégré + installation chauffe-eau + huisseries)</i>	65 900 €
Cheminement piéton (Route de Bellenaves)	5 000 €
Rideaux École élémentaire	3 000 €
Signalétique 2023	1 500 €
	1 001 300 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget présenté.

En conclusion, André BIDAUD souligne une présentation sincère du budget 2023 et qu'«une grande et belle année se prépare ». Il remercie Véronique MAZAL-MARCHANT, secrétaire de mairie, pour sa collaboration et l'ensemble des membres du conseil municipal pour la confiance manifestée et le soutien apporté.

EMPRUNT RELAIS

Afin d'avoir plus de souplesse financière dans le cadre du financement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) des travaux d'aménagement de bourg, la commission de finances propose de contractualiser une avance de trésorerie à court terme et taux fixe auprès du Crédit Agricole pour un montant de 160 000 € au taux de 3,56 %. Le remboursement des échéances interviendra pour un montant de 5 696 € le 17 avril 2024 et 165 696 € le 17 avril 2025, date à laquelle le Fonds de Compensation de la Taxe à la Valeur Ajoutée (FCTVA) aura compensé pour les dépenses d'investissement 2023, la TVA réglée par la collectivité, (somme attendue 166 812 €).

Après étude et exposé de cette proposition, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre du Crédit Agricole et charge Monsieur le Maire de signer les contrats correspondants dont les caractéristiques sont les suivantes, avance de trésorerie à taux fixe à 3,56 % sur 2 ans.

ECHANGE DE TERRAIN

André BIDAUD présente le projet de création d'un chemin piétonnier le long de la route de Bellenaves, côté droit, entre la rue Marcel Fournier et l'accès au hameau du Petit-Gizat. Pour ce faire et en accord avec le propriétaire, le GFA de Gizat, il est proposé d'échanger une longe de 5 mètres de large correspondant à l'emprise dudit chemin avec un terrain situé derrière le cimetière et appartenant à la commune, le tout d'une surface sensiblement similaire. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre une délibération de principe qui valide, à l'unanimité, l'échange de terrain proposé, Julien GAYTE ne prenant pas part au vote.

QUESTIONS DIVERSES

• **Cinéma de plein air**

André BIDAUD signale que la commune accueillera une séance de cinéma en plein air le 27 juillet prochain, organisée par le service culture de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne, qui se déroulera sur l'esplanade du Connétable.

- **Achat de terrains**

André BIDAUD informe les membres du Conseil Municipal de la contractualisation de la vente d'un bien situé à Chantelle, cadastré section ZH 255 et 256, d'une superficie totale de 36 494 m², appartenant à l'indivision BLANCHET au prix de 7 984 € et permettant ainsi la création d'une réserve foncière.

- **Abri minigolf**

André BIDAUD signale la réalisation d'un abri entre le club-house du tennis et le mur d'entraînement par les services technique. Le Conseil Municipal relève l'excellent travail réalisé par les employés communaux.

- **Association**

André BIDAUD porte à la connaissance du Conseil Municipal la dissolution de l'association de pétanque par un courrier émanant du bureau. Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

- **Vandalisme**

André BIDAUD relève encore une fois un acte de vandalisme au bloc sanitaire du Lacassou avec la dégradation de l'évier. Faisant suite à l'arrachage, par 3 fois, de la porte des WC courant 2022, l'évier sera remplacé par les services techniques. Si de nouvelles dégradations survenaient, la suppression du point d'eau et des WC serait envisagée.

- **Remerciements**

André BIDAUD fait part au Conseil Municipal des courriers de remerciements émanant des épiceries MAILLET et JPL VIVAL suite à l'opération des bons d'achat offerts aux personnes âgées n'ayant pu participer au repas des Jeunes d'hier et qui s'est avérée être un petit « coup de pouce » pour le commerce local.

L'ordre du jour étant épuisé, le procès-verbal a été clos et les membres présents ont signé.

La séance est levée à 23 heures 15. -----